



## Concertation nationale sur l'énergie et le climat

Cahier d'acteur N°218



France Nature Environnement Hauts-de-France est la fédération des associations de protection de la nature et de l'environnement qui couvre les 5 départements Somme, Oise, Aisne, Nord et Pas de Calais. Nous œuvrons à réconcilier l'humain et l'environnement dans l'objectif de ramener l'empreinte écologique de la France à 1,5 planète par an en 2030 et à 1 planète en 2050 en agissant à l'échelle territoriale pour une transition écologique et sociale vers un autre modèle de société.

Contact : [contact@fne-hautsdefrance.fr](mailto:contact@fne-hautsdefrance.fr)

## Le point de vue de France Nature Environnement Hauts-de-France (FNE HdF) sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

### EN BREF

La PPE et la SNBC proposées à la concertation affichent des objectifs ambitieux, mais ne se donnent malheureusement pas les moyens de les atteindre :

- Pas de mesures concrètes de réduction de la consommation, alors que la sobriété est un élément essentiel pour l'atteinte des objectifs.
- Pas d'estimation et de programmation des financements en cohérence avec les objectifs, alors même que les décisions budgétaires prises dernièrement par le gouvernement diminuent drastiquement les moyens consacrés au financement des leviers précédemment mis en œuvre.
- Pas d'évaluation des impacts environnementaux, dont la prise en compte est pourtant fondamentale.

En l'absence de ces éléments indispensables pour une concertation publique digne de ce nom, on manque l'occasion de faire de la PPE et de la SNBC une vraie stratégie permettant à la France d'enclencher sa transition et de répondre à l'urgence climatique.

Par ailleurs, la stratégie affichée tient pour acquis le recours à de nouveaux réacteurs nucléaires (EPR et SMR), alors que de nombreux scénarios de prospective montrent que des solutions approchant les 100% ENR sont possibles. Ce choix n'a pas fait l'objet d'un débat et sa réalisation, postérieure à l'échéance de la PPE et de la SNBC, retarde les mesures urgentes à mettre en place par ailleurs.

## Notre avis sur la PPE

### Baisse de la consommation : une ambition sans moyens

Nous saluons l'objectif 2030 de réduction des consommations de la PPE qui est revu à la hausse passant de -20% à presque -29% ; mais quels moyens nous donnons-nous pour atteindre cet objectif ?

Le contexte budgétaire de rigueur actuel n'incite pas à l'optimisme. Si les moyens actuels ne sont pas pérennisés (MaPrimeRénov', Plan vélo) et si les orientations politiques et les moyens supplémentaires (financiers, réglementaires) ne sont pas identifiés rapidement et mis en place, le risque est grand de mettre en péril la transition écologique dans sa globalité. Les leviers sectoriels possibles sont pourtant connus et nous les rappelons plus loin dans notre avis sur la SNBC. Il en est un plus générique, qui consisterait à mieux réguler et encadrer la publicité, pour arrêter d'encourager les comportements de surconsommation et sensibiliser à l'impact de nos consommations d'énergie (directement ou via le bilan énergétique de la production de biens) sur le changement climatique.

### Quel objectif 2030 pour les Énergies Renouvelables ?

Nous regrettons l'absence d'objectif pour la part des ENR dans le mix total d'ici 2030. Le nucléaire et les ENR n'ont pas le même rythme de déploiement : aucune des nouvelles infrastructures nucléaires ne pourra produire au mieux avant 2035, tandis que les ENR se développent chaque jour. Ne pas préciser d'objectif aux ENR ne permet pas d'assurer un suivi lisible de l'évolution des ENR, ni de préparer la régionalisation prévue de la PPE. La France doit se doter d'un objectif propre aux ENR dans la consommation finale d'énergie et cet objectif doit être cohérent avec celui de la directive européenne REDIII (44%).

### ENR, Biodiversité et acceptabilité

Le développement des ENR, que France Nature Environnement soutient, doit impérativement être respectueux de la biodiversité. Les politiques publiques doivent être cohérentes entre elles et articuler lutte contre le changement climatique et lutte contre l'effondrement de la biodiversité, deux enjeux aussi fondamentaux l'un que l'autre pour la survie de notre espèce. Cela passe par la planification, la concertation avec le public et la prise en compte de la biodiversité tout au long de la vie des projets, depuis la conception jusqu'au renouvellement ou fin de vie des projets. Il est ainsi nécessaire d'articuler la politique énergétique avec la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB).

Pour y parvenir, il convient de renforcer les critères environnementaux et de biodiversité dans les appels d'offre, mais aussi de renforcer les moyens humains des services instructeurs pour que ceux-ci puissent travailler correctement et rapidement.

La question de l'acceptabilité des ENR passe par une incitation au montage de projets citoyens, ou au minimum à un renforcement de l'expression des citoyens le plus en amont possible des projets.

L'organisation de campagnes nationales de sensibilisation aux bénéfices des ENR, campagnes déclinées au niveau territorial, renforcerait l'adhésion à la nécessaire transition énergétique ainsi que la définition d'une stratégie territoriale claire et maîtrisée qui permettrait d'éviter la course effrénée au développement anarchique des projets (et par ce biais à un réflexe citoyen de rejet plutôt que d'appropriation).

### Photovoltaïque

En 2021, la région comptait 26 000 installations photovoltaïques pour une puissance totale de 222 MW. Entre 2019 et 2021, la capacité installée a progressé de 43 %, passant de 155 MW à 222 MW. Un doublement de la capacité, atteignant 438 MW, était prévu d'ici fin 2023 grâce à des projets issus d'appels d'offres nationaux et régionaux

À fin 2022, le parc photovoltaïque régional atteignait 433 MW, avec 33 460 installations connectées. Cependant, le rythme d'augmentation a ralenti en raison de pénuries de matériel et de demandes croissantes pour de petites installations domestiques. En 2023, la production solaire photovoltaïque a atteint 534 GWh, représentant une fraction encore modeste de la consommation régionale totale..

Depuis 2016, des fonds régionaux comme le FRATRI ont financé des projets en autoconsommation et en innovation (stockage, smartgrids). De plus, des projets ambitieux comme la centrale solaire de Pont-sur-Sambre et le parc solaire de Niergnies ont vu le jour, soutenus par des partenariats public-privé. Des efforts doivent être poursuivis en ce sens.

## STRATÉGIE FRANÇAISE ÉNERGIE CLIMAT

### Eolien terrestre

Au cours des 10 dernières années, l'éolien a connu un développement significatif dans les Hauts-de-France, qui est aujourd'hui la première région française pour la puissance installée et la production d'électricité éolienne.

En 2021, les Hauts-de-France comptaient environ 2150 éoliennes pour une puissance totale installée de 5 307 MW, représentant 28 % de la puissance nationale. Fin 2023, la production éolienne régionale atteignait 14 517 GWh, contre 1 889 GWh en 2010,

soit une multiplication par 7,7 !

En mai 2022, 2 829 mâts avaient été autorisés, dont 2186 déjà raccordés au réseau.

La Somme est le département leader, avec 40 % de la puissance régionale installée. D'autres départements comme l'Aisne et le Pas-de-Calais contribuent également fortement.

Le développement effréné est cependant freiné dans certaines zones en raison de contraintes paysagères ou environnementales.

Une solution face à cela pourrait être le **"repowering"**, qui consiste à remplacer d'anciennes éoliennes par des modèles plus puissants. Cela permettrait d'équilibrer les territoires.

### Eolien offshore

Le parc éolien offshore de Dunkerque prévoit l'installation de 46 éoliennes, à environ 11,4 km de la côte, pour une capacité totale de 600 MW. Ce projet, piloté par EDF Renouvelables et Enbridge, devrait couvrir les besoins en électricité d'un million de personnes. Bien que prévu pour 2028, le projet a été retardé par des études d'impact environnemental et des concertations avec des acteurs locaux et des associations écologiques, notamment en raison des enjeux liés à la zone Natura 2000 et aux couloirs migratoires des oiseaux.

Le développement de l'éolien offshore reste un sujet clivant en raison des impacts potentiels sur la biodiversité et la pêche. Cependant, ces projets s'inscrivent dans la transition énergétique régionale, qui ambitionne de diversifier les sources d'énergie renouvelable et d'exploiter le potentiel maritime.

Il faut en particulier exclure tout développement dans les aires marines protégées et dans le même temps réduire les contraintes liées aux autres usages (pêche, défense, navigation). La question du raccordement doit également être examinée avec soin : mutualisation, évitement des zones protégées à terre et en mer.

### Méthanisation

En 2022, la région comptait 129 unités de méthanisation en fonctionnement, dont la majorité utilisaient un procédé liquide infiniment mélangé, avec une production combinée de 16 MW d'électricité et 13 350 Nm<sup>3</sup>/h de biométhane injecté.

En mai 2024, ce chiffre avait atteint 156 unités, produisant 18,3 MW électriques et 18 300 Nm<sup>3</sup>/h de biométhane, couvrant les besoins de plus de 165 000 foyers.

Une diversification s'est opérée avec des unités en cogénération (électricité + chaleur) et des installations dédiées à l'injection directe de biométhane dans les réseaux de gaz.

L'élargissement des déchets traités a également permis d'augmenter l'efficacité énergétique des installations.

Les révisions du tarif d'achat du biométhane en 2020 et le durcissement des normes ICPE en 2021 ont ralenti les nouveaux projets. Toutefois, l'agrandissement des installations existantes a permis de maintenir une dynamique régionale avec environ 50 projets en cours en 2022

La Chambre d'agriculture des Hauts-de-France joue un rôle actif en soutenant les agriculteurs dans leurs projets via des formations et des initiatives comme le Méth'agri Day. FNE Hdf s'associe activement à la réflexion territoriale à travers sa participation au Collectif Régional Biométhane (CORBI).

En somme, la méthanisation s'inscrit dans les efforts de transition énergétique des Hauts-de-France, avec des résultats prometteurs malgré les défis.

### Le nucléaire, un pari risqué

La région Hauts-de-France est particulièrement concernée par le sujet avec notamment le projet d'EPR2 de Gravelines avec une mise en fonctionnement prévue pour 2038.

Préconiser comme le propose la PPE de prolonger les réacteurs actuels au-delà de la date prévue pour leur fermeture est très risqué, d'autant plus que qu'à l'horizon 2030, la production d'électricité prévue (618 TWh, dont 383 pour le nucléaire) est très largement supérieure à la consommation envisagée (469 TWh). Il est donc possible d'envisager dès maintenant la fermeture des centrales nucléaires arrivant en fin de vie.

FNE s'oppose à la relance du nucléaire français et à la construction de nouveaux réacteurs EPR, en raison des enjeux de sécurité, de gestion des déchets radioactifs et surtout du coût très incertain engendré (cf : explosion des coûts sur l'EPR2 de Flamanville). Reverser les fonds prévus pour le nouveau nucléaire au développement des ENR nous paraît un moyen plus sûr et plus rapide d'assurer la transition énergétique et d'atteindre des objectifs ambitieux à l'échéance 2035.

L'inquiétude pèse également en Région sur l'emplacement des EPR2 situés en zone submersible à terme.

## STRATÉGIE FRANÇAISE ÉNERGIE CLIMAT

### Régionalisation de la PPE

FNE Hdf siège au Comité Régional de l'Énergie créé en application de la loi APER, qui a rendu en juillet dernier un premier avis d'insuffisance des ZAER définies par les communes. Le CRE va avoir pour tâche de régionaliser les objectifs de la PPE.

**Mais quid de la consultation pour l'EPR2 dont la date de fin est donnée au 17 janvier alors que les conclusions des CRE ne seront connues qu'en mars 2025 ?**

Comment peut-on intégrer les ENR dans le mix énergétique alors même que la concertation sur le sujet est effectuée à l'envers ?

Comment cette régionalisation va-t-elle être pilotée ? Comment mettre en adéquation les propositions des communes avec les objectifs régionaux et nationaux ? Ces questions devront avoir des réponses claires avant que la PPE soit adoptée, puisque les CRE n'auront ensuite que 2 mois pour réagir et régionaliser les objectifs.

Plus largement, nous souhaitons que les CRE puissent aussi aborder la question des enjeux sobriété / consommation, indispensables pour débattre des objectifs de production.

## **NOTRE AVIS SUR LA SNBC**

En Hauts-de-France, les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre sont l'industrie (40%) et le transport routier (30%), suivis par l'agriculture (20%) et le reste concerne les bâtiments tertiaires et la production d'énergie.

La particularité des Hauts-de-France est d'abriter des industries sidérurgiques et métallurgiques importantes (notamment à Dunkerque avec ArcelorMittal). Ces industries consomment de grandes quantités d'énergie fossile, notamment du charbon et du gaz naturel.

Les pistes pour baisser les émissions sont pour la plupart connues, elles doivent néanmoins être financées ou aidées à la hauteur des enjeux. Elles passent toutes par une accentuation de la sobriété, la bascule vers des usages pas ou peu émetteurs de GES et par une amélioration de l'efficacité des processus.

### **Industrie**

La décarbonation de l'industrie est un enjeu majeur en Hauts-de-France. La décarbonation d'ArcelorMittal représente **l'une des actions les plus impactantes pour réduire les émissions industrielles françaises**. Avec près de 2% des émissions nationales en jeu, ce projet est devenu un levier stratégique pour la transition énergétique nationale. Ce projet de décarbonation retient toute l'attention et ne doit pas détourner des actions à mener sur tout le territoire.

Par ailleurs, les aléas gouvernementaux ont mis un coup d'arrêt à ce projet. La SNBC ne doit pas être sujette aux aléas et doit se poursuivre quoi qu'il en coûte.

Passage à des processus de fabrication moins

émetteurs, captation du CO2 en sortie des cheminées pour recombinaison avec d'autres molécules dans une logique d'économie circulaire, tout doit être exploré. Mais attention aux fausses solutions comme la séquestration du CO2, qui permet de se donner bonne conscience en continuant à produire sans frein et laisse aux générations futures la gestion potentiellement problématique des réservoirs souterrains remplis de CO2.

### **Transport**

Au-delà de l'électrification des véhicules, qui ne constitue qu'une partie de la solution (et pour lesquels les projets de batteries sont à l'arrêt dans les Hauts-de-France), on n'échappera pas à un véritable transfert modal, de la route vers le train, des transports individuels aux transports collectifs, de la voiture vers les modes doux. Il faut donc investir massivement dans le transport ferroviaire et dans les réseaux urbains complémentaires, adopter et financer un nouveau plan vélo, favoriser le covoiturage.

La région Hauts-de-France se félicite de la mise en place du futur Canal Seine Nord qui devrait permettre de réduire le nombre de véhicules sur les routes mais envisage ce projet en partenariat avec le port de Dunkerque qui va doubler la surface de son port. Cela va-t-il de paire avec un doublement des camions qui devront approvisionner le territoire depuis les plateformes logistiques situées le long du canal ?

Comment envisager une SNBC sans une contrainte de sobriété ?

### **Bâtiment**

Nous saluons la volonté de massifier les rénovations d'ampleur et d'envisager des rénovations programmées lors des mutations des bâtiments. Le programme présenté semble néanmoins difficilement réalisable dans le contexte actuel de coupes budgétaires. Le projet de SNBC propose une accélération conséquente du nombre de rénovations, en rupture avec la situation actuelle, avec des moyens (réglementaires et financiers) qui pour l'instant ne sont pas mis en place. La seule révision du dispositif de soutien (MaPrime rénov') ne peut en aucun cas permettre cette stratégie de rupture. Par ailleurs, l'installation massive des pompes à chaleur en remplacement de systèmes de chauffage fossiles, est une très bonne solution à la condition que les logements soient bien isolés, ce qui n'est pas le cas encore de la majorité du parc. Cette question de l'isolation des logements est par ailleurs un gage de justice sociale : ce sont les personnes les plus précaires qui souffrent aujourd'hui de vivre dans des passoires thermiques.

Une programmation pluriannuelle du financement et du rythme des rénovations par catégorie de logement est indispensable, ainsi qu'un suivi régulier de l'atteinte des objectifs.

## Conclusion

Malgré un discours apparemment volontaire et des objectifs affichés parfois ambitieux, les deux textes proposés à la concertation manquent cruellement de moyens qui pourraient permettre l'atteinte des objectifs. Quand dans le même temps, nous constatons la suppression de financements importants et le retour sur des promesses pourtant actées, nous ne pouvons que constater l'inconséquence de l'Etat, qui prône une transition énergétique vertueuse sans se donner les moyens de la mettre en œuvre. FNE HdF souhaite à travers cet avis se positionner comme un acteur de la concertation territoriale. Afin que les projets de transition écologique soient le fruit d'une stratégie collective à l'échelle humaine et non de mandature.